

TRAVAIL EN HAUTEUR

PUBLIC

Personnel travaillant occasionnellement en hauteur en utilisant des supports d'assurances existants (ancrages, ligne de vies...)

OBJECTIFS DU STAGE

A l'issue du stage, le stagiaire doit être capable :

D'identifier et d'évaluer les risques de chute

De maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, déplacements et travaux.

De maîtriser les techniques d'utilisation des EPI.

PRE-REQUIS

Aucune connaissance mais aptitude médicale pour le travail en hauteur.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique plus exercices pratiques

Support audiovisuel

DUREE

1 jour soit 7 heures.

LIEU

Sur site

VALIDATION

Attestation de stage

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Article R4323-58 à R4323-90 et L4141-2 , R4141-3

Recyclage préconisé tous les 2 ans.

CONTENU

MODULE THEORIQUE

Les travaux en hauteur : réglementation

Statistiques sur les accidents
L'habilitation du personnel : champ d'application réglementaire
Le décret 2004-924 du 01/09/2004 sur le travail en hauteur
Les modifications du décret du 8 janvier 1965
Responsabilités pénales

Prévention

La protection collective

Les dispositifs fixes ou dynamiques
La signalisation
Le balisage

La protection individuelle

Les dispositifs et équipements
Réglages et utilisation

Sur site, équipé des moyens traditionnels utilisés et stagiaires disposants de leurs EPI, les vérifications et autocontrôles avant les travaux en hauteur.

Exercices pratiques

Evaluation des risques : élaboration de la fiche de risque
Choix des mesures de protection
Mode d'emploi et utilisation du harnais et du matériel
Mise en situations

PORT DU HARNAIS DE SECURITE

La législation
Les accidents dus aux chutes
La conception des harnais
Le point d'ancrage
Les contrôles à effectuer sur les harnais
Le marquage
La pratique du contrôle d'un harnais
Le nettoyage

PRATIQUE

Initiation au port du harnais en situation réelle

EVALUATION

Pratique
Théorique